

Pass sanitaire : une obligation pour voyager en Europe cet été ?

1 juillet 2021

Si vous avez décidé de voyager dans un autre pays de l'UE cet été, vous n'y échapperez pas : le pass sanitaire européen appelé « **certificat Covid numérique européen** » s'appliquera dès le 1er juillet. Il permettra de prouver son immunité à la Covid-19 et de faciliter vos déplacements au sein de l'UE.

- Mais comment l'obtenir ?
- Comment fonctionne-t-il ?
- Est-il obligatoire pour voyager ou aller au restaurant dans l'UE cet été ?
-

[**Réponses du Centre Européen des Consommateurs France.**](#)

[**Voir aussi le site gouvernemental**](#)